

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

N°014

OBJET : ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES FONTAINES PUBLIQUES - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 34	Nombre de Membres Votants : 40	Date de la Convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, à quinze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, M. ARIAS, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme DOUTRES, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme GASC, Mme FORTET, Mme GIOVANNETTI, Mme BARDOU, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU

EXCUSES : M. AUDIER donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. CAMBON donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme LACUBE donne pouvoir à Mme BARTHES, M. MARTY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. MONTAGNE donne pouvoir à M. DUTHU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. LECINA, Mme JULIEN, Mme KERRINCKX.
Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du 20 janvier 2026,

La Commune de Carcassonne souhaite confier à un prestataire le nettoyage, la maintenance et le traitement de l'eau de ses fontaines publiques ainsi que le miroir d'eau du square Gambetta. Il s'agit de renouveler le marché public qui arrive à son terme.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre mono attributaire d'une durée de 4 ans à compter du 1er mars 2026.

A l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres a retenu la proposition suivante :

Minimum HT	Maximum HT	Entreprise retenue
200 000,00 €	850 000,00 €	SUEZ Eau France SAS - 34535 BÉZIERS CEDEX

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec l'entreprise suscitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260129-28811-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026
Publication : 05/02/2026